
[Imprimer](#)

Les investissements en matériel roulant d'IDF mobilités en forte hausse

Image

Le conseil d'administration d'Ile-de-France mobilités a voté, le 12 décembre 2019, une importante hausse des investissements dans le cadre de son budget 2020.



Les dépenses réelles d'investissement de l'autorité organisatrice de la mobilité francilienne vont passer de 1,657 milliard en 2019 à 2,264 milliards d'euros en 2020, soit une hausse de 36,7 %. Une nette hausse liée à l'importante acquisition de matériel roulant du fait du remplacement de certaines rames et du développement de l'offre de transport. 1,482 milliard d'euros y sera consacré l'an prochain, en augmentation de 31,7 %.

Le conseil d'administration a par ailleurs validé plus de 3 milliards d'euros d'autorisations de programme pour les besoins de conventions qui seront signées en 2020, notamment 146 rames de type Ming pour le RER B, qui représentent plus de 2,5 milliards d'euros. L'achat de 19 rames pour la ligne 11 et de 15 rames pour la future ligne 18 est également prévu.

La hausse des investissements en 2020 s'explique aussi par « l'intensification des travaux sur les nouvelles infrastructures, essentiellement de tramway, sous maîtrise d'ouvrage d'Ile-de-France mobilité ». Il s'agit notamment des projets d'amélioration de la qualité de service avec, par exemple, la mise en œuvre du schéma directeur de l'accessibilité et du programme de modernisation de la billettique.

Accroissement de l'offre de transport

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent, pour leur part, de + 4 % (à 6,2 milliards d'euros), en raison notamment du développement de l'offre de transport à hauteur de + 78 millions d'euros – dont le prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen en septembre 2020 – pour un effet année pleine de plus de 130 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement augmentent, elles, de 3,4 % (à 6,8 milliards d'euros), sous l'impulsion du versement transport (+ 3,7 % à 4,9 milliards d'euros). Des recettes de trafic en hausse de 3,6 % au global sont envisagées, incluant « l'effet volume, la lutte contre la fraude et les mesures tarifaires votées en 2019 ».